



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS  
ADMINISTRATIFS TECHNIQUES SCIENTIFIQUES  
ET INFIRMIERS

BUREAU NATIONAL  
52 rue de Dunkerque 75009 PARIS  
Tel : 01 55 34 33 20 Fax : 01 44 53 01 14 snapatsi@snapatsi.fr

**DECLARATION PREALABLE A LA CAPN D'INSTALLATION  
DES ADJOINTS TECHNIQUES DE LA POLICE NATIONALE  
DU 10 MARS 2015**

Madame La Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

Le 4 décembre 2014, les adjoints techniques de la Police Nationale ont élu la nouvelle représentativité des personnels afin qu'elle les défende et les accompagne dans les différentes commissions paritaires relatives à leur corps.

Le SNAPATSI-CGC avec ses partenaires est aujourd'hui majoritaire au sein du CT Ministériel, du CT de réseau de la Police Nationale et du CHSCT spécifique CRS.

Plus spécifiquement, sur un total de sept SGAMI les adjoints techniques ont positionné le SNAPATSI-CGC majoritaire en CAP Locales sur quatre d'entre eux (Ile de France, Rennes/Tours, Lyon et Metz/Dijon).

Ce message clair issu des urnes témoigne la volonté ferme de nos collègues de voir les propositions du SNAPATSI CGC aboutir. Leur corps reste en effet en attente de mesures favorables importantes tant pour leur déroulement de carrière, que leur mobilité et la reconnaissance de leurs missions.

Comment peut-on laisser ainsi plus longtemps un corps logistique polyvalent dont la disponibilité dans l'emploi en fait un acteur incontournable du dispositif de soutien opérationnel ?

Depuis huit ans déjà, nous portons seuls contre vents et marées, le projet de substitution actifs/adjoints techniques à la gérance des mess/foyers dans le cadre d'une vraie substitution avec fiche de poste et remplacement immédiat du fonctionnaire dans son service d'origine.

Depuis huit ans déjà, nous portons seuls contre vents et marées, le projet d'ouverture de postes ATPN vers d'autres spécialités comme "ERVM (entretien réparation des véhicules à moteur)", "Accueil maintenance logistique", "conduite de véhicules" et "huissiers vaguemestre".

Pourtant, d'autres organisations syndicales ne se privent pas de privilégier dans leur positionnement d'autres corps sur ces postes sous le seul prétexte que nous ne soyons pas en capacité de nous développer et de nous adapter à d'autres missions que celle de servir à table !

Depuis plus de huit ans déjà, nous portons le projet d'une fusion des adjoints techniques PN et IOM au sein du Ministère de l'intérieur avec la possibilité pour nous d'une vraie mobilité tant en Police, qu'en gendarmerie, juridiction administrative et préfecture.

Depuis plus de huit ans déjà, nous dénonçons l'absence de mesures indemnitaires comme les postes fonctionnels d'APST ou le passage au grade de contrôleur de catégorie B. Pourtant, nos collègues plafonnent toujours aujourd'hui en catégorie C au grade d'ATP2 lorsqu'ils arrivent à y être nommés.

En effet, au bout de trente ans de bons et loyaux services ils ne peuvent même pas espérer le passage au choix au grade d'ATP1 car seulement 2 à 3 postes seront offerts sur le plan national chaque année.

Pour terminer, depuis plus de huit ans aussi nous dénonçons un vieillissement du corps des adjoints techniques PN. Ceci impacte durement nos collègues dont la pénibilité des missions déjà lourde est accrue par les sous-effectifs en personnels de plus en plus nombreux dans les services.

La nouvelle représentativité et le positionnement majeur du SNAPATSI CGC semble, au regard des mesures prises ces derniers jours en matière de substitution actifs/adjoints techniques à la gérance des mess/foyers CRS, insuffler enfin un vent nouveau, celui d'un dialogue social riche et constructif pourvu d'une vraie volonté pour tous d'avancer.

Dans cette dynamique, Le SNAPATSI CGC exige la mise en place immédiate de groupes de travail relatifs aux mesures d'accompagnement à la fusion des adjoints techniques PN et IOM au sein du ministère de l'Intérieur.

Les représentants du personnel